



Conclusions et perspectives

Conclusions et perspectives

La troisième phase du plan Loire a affiché de réelles ambitions pour préserver et restaurer à l'échelle du bassin de la Loire le bien commun que sont la ressource en eau, les espaces naturels et les espèces patrimoniales.

Ces ambitions ont été plus particulièrement déclinées au travers de la plate-forme « eau, espaces, espèces ». Cette plate-forme a permis d'obtenir des résultats concrets avec le déploiement de nombreux projets comme en témoigne le contenu du présent recueil d'expériences.

De cette troisième phase du plan Loire, on pourra retenir en particulier le rôle positif du plan Loire et de cette plate-forme « eau, espaces, espèces » pour diversifier les porteurs de projets : gestionnaires d'espaces naturels (Conservatoires d'espaces naturels, LPO, Parcs naturels régionaux...), collectivités (départements, communes...), fédérations de pêche...

Cette plate-forme a permis de faire émerger des projets sur des territoires complexes (têtes de bassin versant, marais estuariens) avec un soutien et une visibilité plus forte. Sur d'autres territoires, elle a contribué à rassembler des acteurs aux objectifs différents en leur offrant un même cadre de travail et une synergie renforcée. Sur tous les territoires, on peut constater de réelles avancées pour une gestion intégrée avec un croisement des enjeux eau et /biodiversité, et une meilleure prise en compte de la fonctionnalité des cours d'eau et des zones humides.

Enfin, le plan Loire a permis de consolider les dynamiques d'échange entre les acteurs, notamment dans le cadre de réseaux thématiques (exemples des espèces exotiques envahissantes) à l'échelle régionale ou au niveau bassin.

Les réalisations menées sur cette plate-forme ont également bénéficié de l'apport d'autres plates-formes qui ont pris en compte les enjeux de la ressource en eau et de la biodiversité. Cela a été le cas de la plate-forme « Recherche, données, informations » qui a soutenu des travaux de recherche et des démarches de consolidation de données sur la biodiversité. Ces enjeux ont également été pris en compte par la plate-forme « patrimoine et développement durable » par des actions de sensibilisation, « Ouvrages Domaniaux et Sécurité » sur des enjeux de gestion multifonctionnelle du lit, et enfin par la plate-forme « Estuaire » pour la connaissance et la restauration sur ce territoire clé du bassin.

La mise en œuvre de cette troisième phase du plan Loire s'est également traduite par une gouvernance plus transparente mais aussi plus complexe, une exigence accrue dans le montage des dossiers, des politiques publiques en faveur de l'eau et la biodiversité sectorielles et souvent complexes à articuler, un relatif cloisonnement des thèmes et des plates-formes. Cela a pu dans certains cas limiter le déploiement des actions ou l'implication d'un plus grand nombre d'acteurs pour sa mise en œuvre.

À l'approche de la fin de la troisième phase du plan Loire, ce sont pourtant les éléments de plus value qui ressortent. En effet, le plan Loire a ouvert un champ sur l'expérimentation, a favorisé une vision et une coordination, voire une anticipation de la prise en compte future de certains enjeux émergents (corridors biologiques, têtes de bassin, réseaux thématiques d'acteurs...). Par ailleurs, la dimension bassin reste pertinente pour traiter les problématiques concernant les axes fluviaux et les continuités écologiques, pour développer une gestion intégrée des milieux, et pour accroître les synergies entre acteurs et décideurs politiques.

Toute cette dynamique est appelée à se poursuivre dans les années à venir dans le cadre d'un futur plan Loire, notamment.

Dans cette perspective, le regard sur cette troisième phase du plan Loire permet de dégager des enjeux et perspectives sur les priorités « eau, espaces, espèces ».

Pour les têtes de bassin, la dynamique engagée dans le plan Loire 3 est à soutenir pour maintenir et restaurer les espaces de qualité qui les composent (réservoirs biologiques, zones de frayères pour les poissons grands migrants, zones humides remarquables de tourbières...). Leur préservation nécessite en particulier de renforcer le travail d'animation et de mise en synergie des acteurs, pour de véritables démarches de développement territorial durable.



Les grandes vallées alluviales sont des corridors écologiques majeurs pour le bassin de la Loire, avec un patrimoine naturel riche et d'importants enjeux de fonctionnalité et d'aménagement de l'espace. Il apparaît donc important de poursuivre l'action conduite sur ces territoires, en appréhendant mieux gestion multifonctionnelle et multi-usages de ces vallées, dans une recherche de cohérence avec la mise en œuvre de la trame verte et bleue.

Sur l'espace de mobilité, des actions de préservation et de gestion ont été engagées avec des contrats territoriaux sur le val d'Allier et la Loire Bourguignonne. Il est essentiel de renforcer et démultiplier ces actions en mobilisant davantage les acteurs pour mieux connaître ces espaces d'un point de vue morphologique et écologique et restaurer l'équilibre hydro-sédimentaire du fleuve.

En aval du bassin, l'estuaire nécessite la poursuite de la dynamique engagée pour mettre en œuvre des opérations contractuelles ambitieuses en faveur du rééquilibrage entre érosion et sédimentation et pour la diversité écologique.

Les enjeux de biodiversité confèrent au bassin de la Loire une des plus grandes richesses à l'échelle nationale voire européenne. Au-delà de Natura 2000, les actions de terrain doivent être davantage croisées avec la connaissance, la recherche et la préservation d'espèces et de biotopes fragiles représentatifs de ce bassin de la Loire, avec aussi ses menaces.

À ce titre, de multiples espèces exotiques envahissantes agressent cette biodiversité ; il est alors essentiel de continuer à suivre ces invasions et d'en maîtriser la progression. Il apparaît donc pertinent de consolider les comités de suivi régionaux et la coordination « bassin ».

En outre, la préservation des populations de poissons grands migrants reste une priorité sur le bassin de la Loire, dans un cadre réglementaire et scientifique précis, encadré par le COGEPOMI (comité de gestion des poissons migrants). Il est donc important de continuer d'accompagner le suivi des données biologiques, le renseignement des tableaux de bord, et de poursuivre l'amélioration de la transparence migratoire des obstacles majeurs sur la Loire et ses principaux affluents.

Le déploiement d'actions sur ces thématiques « eau, espaces, espèces » devra tenir toujours davantage compte des spécificités de chaque territoire du bassin de la Loire, en renforçant notamment le croisement avec les autres politiques publiques mises en œuvre localement par les collectivités. Tout l'enjeu d'un prochain plan Loire consistera à trouver la bonne articulation avec le maintien d'un cadre de bassin, justifié par la nécessité d'une approche interrégionale et la solidarité amont/aval. Cette recherche d'une juste articulation entre le niveau local et le niveau bassin sera déterminante pour la mobilisation d'un plus grand nombre d'acteurs et la réussite d'une gestion intégrée sur l'ensemble de ce bassin hydrographique.